

DÉPARTEMENT
de la
Vendée-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
de Royan

Séance du 30 Décembre 1953 195

OBJET :
Convention
de Noël des
déportés
53120

L'an mil neuf cent cinquante trois, le 30 du mois
d Décembre, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Max Brusset, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 Décembre 1953.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Delsalle, Seugnet, Castelneau
Gouzinet, Counil, Hanut, Guichacou, Guillaud, Domecq,
Bourdelle, Marteau, Melle Fouché, MM. Bourdonneau, Mer-
taud, Rochedereux, Ragazoni, Chamboulan, Papeau, Keutin
Lefage, Fouget.

DATE
de l'archivage, à la porte
de la mairie, du compte
de la séance :

Absents : MM. Représentés : MM. Simon, Dufour, Gausssel
et Laurent.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

A la suite d'une demande de M. Chamboulan et sur pro-
position de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'u-
nimité d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention
de 10.000 frs pour l'arbre de Noël des déportés et internés
qui sera prélevée au crédit dépenses imprévues (chap. XXXI).



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/-M., le 21 JAN 1954

Le Sous-Préfet,

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM. _____

le vote a eu lieu au
tin public, établir à
site la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

mentionner à la suite
use qui les a empêchés
igner (Art. 57 de la loi
unicipale).